

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
“LES BRANDES”
(NOUVELLE-AQUITAINE - DORDOGNE)

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT



COMMUNE DE MENESPLET

FEVRIER 2023

PREAMBULE

TotalEnergies Renouvelables développe le projet de centrale photovoltaïque « Les Brandes » sur la commune de Ménesplet (24).

Un dossier de permis de construire a été déposé en mairie de Ménesplet en février 2020. Suite à l'approbation du SAGE Isle-Dronne en août 2021 et dans le cadre de l'instruction du projet, TotalEnergies Renouvelables a fourni en octobre 2022 une note complémentaire traitant de la compatibilité du projet avec le SAGE. Pour s'assurer de cette compatibilité, l'emprise du projet a été réduite.

L'objectif de la présente note est de s'assurer de la cohérence entre ces dernières évolutions et les pièces fournies lors du dépôt du dossier de permis de construire. Cette note récapitule donc les éléments du dossier impactés par le redimensionnement du projet. Certaines parties du dossier initial ont été mises à jour dans leur intégralité afin de faciliter la lecture du dossier, les nouvelles versions se trouvent dans les annexes.

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
SOMMAIRE	3
1. PREAMBULE ET FICHE PROJET	4
2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	4
3. PRESENTATION DU GROUPE	4
4. PLANS DE LA CENTRALE	4
5. PC4 : NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET	4
6. DOCUMENTS GRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES	4
7. PC11 : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	4
8. PC8 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	6
ANNEXE 1	7
ANNEXE 2	9
ANNEXE 3	10
ANNEXE 4	19

1. PREAMBULE ET FICHE PROJET

Il convient d'utiliser la version mise à jour fournie en Annexe1.

2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Les éléments impactés par les évolutions du projet sont :

- Section 5.2, nature du projet : Les structures métalliques sont désormais **fixes** et non pas de type « tracker ».
- Section 5.6 /1.3 Autre éléments créés soumis à la taxe d'aménagement : Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol = **41 795 m²** (anciennement 51 117 m²). Ce même chiffre est modifié en section 1.3 de la *Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de PC*.

3. PRESENTATION DU GROUPE

Section non impactée par le redimensionnement.

4. PLANS DE LA CENTRALE

Les plans mis à jour sont en Annexe 2. Les pièces PC5 ne sont pas impactées par les changements.

5. PC4 : NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

La notice mise à jour est en Annexe 3.

6. DOCUMENTS GRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIES

Les documents mis à jour sont en Annexe 4. La pièce PC8 n'est pas impactée par les changements.

7. PC11 : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La surface du projet ayant diminué, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle étude d'impact, les impacts du projet redimensionné étant inférieurs au projet déposé en 2020. De la même manière, l'impact visuel dans l'étude d'impact a été évalué avec des tables photovoltaïques ayant un point haut à 3m70, alors que les tables photovoltaïques du projet redimensionné ont une hauteur maximale en haut de rampant à 2m50.

Ainsi, les mesures pour Eviter, Réduire, Compenser, présentées dans le rapport d'Hydro-M, daté de Janvier 2020, peuvent être considérées comme prudentes car définies pour un projet plus impactant.

Afin de faciliter la lecture de l'étude, le tableau ci-dessous résume l'évolution des caractéristiques du projet :

	Projet déposé en 2020	Projet redimensionné en 2022
Surface du projet (zone clôturée)	15,8 ha	10,2 ha
Surface prévue des panneaux photovoltaïques (surface projetée au sol)	4,78 ha	3,93 ha
Puissance envisagée du projet	10 MWc	8,7 MWc
Production attendue de la centrale	13 894 MWh/an	10 979 MWh/an
Consommation électrique correspondante des ménages (3200 kWh d'électricité spécifique par	4 342 ménages	3 431 ménages

	Projet déposé en 2020	Projet redimensionné en 2022
ménage, hors chauffage et eau chaude – Source : ADEME 2015		
CO ₂ évité (0,339 t _{éq} CO ₂ /MWh = moyenne européenne des émissions de CO ₂ pour produire 1kWh d'électricité Source : IEA, CO ₂ Emissions from Fuel Combustion Highlights - 2011	4 710 t/an	3 722 t/an
Type de structure envisagé	« Tracker » Les panneaux sont orientés est/ouest, ils sont reliés à un moteur qui leur permet de suivre le soleil. Ils ont une hauteur maximale de 3m70.	« Fixe » Les panneaux sont orientés vers le sud, ils sont fixes. Ils ont une hauteur maximale de 2m50.
Plan d'implantation	Voir figure 1 ci- dessous	Voir figure 2 page suivante

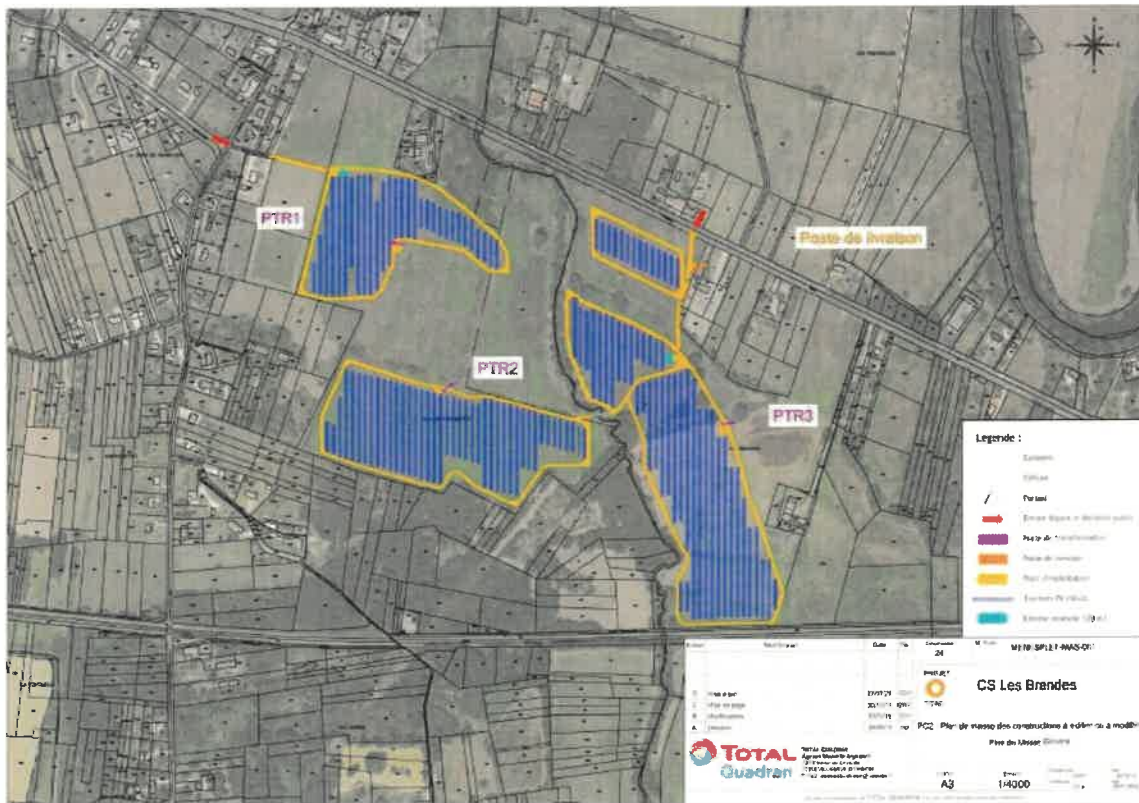


Figure 1 : Plan d'implantation initial – Dossier déposé en 2020

